

Comité de liaison du Parc éolien de la Dune-du-Nord

Compte rendu de la rencontre

Date : Le mercredi 5 octobre 2022, 9 h 00 HAA

Lieu : Salle communautaire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Présences :

Serge Bourgeois, MÎM
Sony Cormier, MÎM
Jean-Michel Leblanc, MIM Responsable de la Stratégie énergétique MIM
Daniel Gaudet, SADC
Diana-Joy Davies, Municipalité de Grosse-Île
Michel Bonato, ATR
Marie-Ève Giroux, Attention Fragîles

Stéphane Thériault, Hydro-Québec
Hugo Bouchard, Plan A Capital
Normand Bouchard, Plan A Capital
Samson Vayssières, Valeco énergie Québec
Herminie Rocan, Valeco énergie Québec
Dominic LeFort, Valeco énergie Québec
Marjolaine Castonguay, Pesca
Jean-François Thériault, RIÉGÎM
Gilbert Scantland, RIÉGÎM

Absence :

Antonin Valiquette, Chambre de commerce des Îles
Karine Rioux, Comité ZIP
Véronique Deraspe, Société de conservation des îles
Marc-Olivier Massé, CERMIM

1. Ouverture de la réunion

La réunion débute à 9 h 00.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Les membres du comité adoptent l'ordre du jour tel que proposé.

3. Adoption et suivi du compte rendu de la rencontre du 20 mai 2022 :

Le compte rendu est jugé conforme aux discussions. Les suivis seront abordés dans l'ordre du jour de la présente réunion.

4. État d'avancement du projet

4.1 La production :

Depuis le mois d'août, une des éoliennes (T2) a rencontré des fautes techniques importantes forçant son arrêt, il s'agit d'un problème de transformateur qui devra être remplacé. ENERCON prévoit installer le nouveau transformateur à la fin du mois d'octobre. Ces réparations se font sous garantie et les assurances de la société couvrent en partie les pertes financières ce qui limitera les impacts financiers. La deuxième turbine (T1) est également à l'arrêt pour la maintenance annuelle. Cette maintenance a été retardée par l'arrivée de l'ouragan Fiona qui par ailleurs n'a pas causé de dommage aux turbines qui sont équipées pour se protéger en cas de forts vents.

4.2 Les aspects techniques

Les opérations

Les techniciens d'ENERCON sont venus régulièrement effectuer des réparations sur les éoliennes. Ces réparations étaient souvent mineures et ne nécessitaient qu'une intervention simple. Ces allées et venues entre le continent et les Iles-de-la-Madeleine occasionnent des délais et des pertes de production. Afin de pallier ces inconvénients, de la formation sera offerte aux techniciens de Langford Électrique afin d'augmenter leur autonomie relativement aux travaux qui n'exigent pas une main-d'œuvre trop spécialisée. Cette formation aura lieu dans les prochaines semaines.

L'on rapporte que selon des rumeurs, les éoliennes auraient des problèmes causés par du sable qui se serait introduit dans les engrenages des turbines. Le modèle de turbine installé sur la Dune-du-Nord ne possède pas de boîte d'engrenage, elles ne peuvent donc pas être affectées par le sable.

Les travaux effectués et à venir

L'entretien annuel de la T1 se poursuit pour encore quelques jours et la turbine sera remise en service dès que possible. Comme mentionné précédemment, le remplacement du transformateur de la T2 devrait se faire d'ici la fin d'octobre, par la suite l'entretien annuel aura lieu et la T2 devrait normalement être remise en service à la fin novembre.

On note régulièrement la présence de gens et de véhicules au pied des éoliennes, on nous a même signalé la présence de véhicules récréatifs qui semblaient s'installer pour la nuit. Face à cette situation, des barrières seront installées afin d'empêcher la circulation près des turbines, des panneaux signalant l'interdiction de circuler seront également mis en place. À la suite d'une entente avec Tourisme Québec, des panneaux signalant l'aire d'information seront installés par le MTQ probablement au printemps prochain.

4.3 Les aspects environnementaux

Les suivis suivent leur cours comme prévu, il n'y a rien de particulier à signaler au plan environnemental. L'on attend les rapports de suivi d'Attention Fragiles. Les résultats devraient être communiqués au comité lors de sa prochaine rencontre en décembre prochain. On rappelle que le parc éolien doit procéder à des suivis floristiques et fauniques (oiseaux et chiroptères) réguliers sur plusieurs années comme prescrit par le MELCC.

Les résultats préliminaires sur la transplantation des plants de corème de Conrad sont encourageants, 56% des plans transplantés ont survécu et ont repris leur croissance. L'on mentionne que les plants ont été transplantés à la fin de l'été, ce qui n'est pas la situation idéale, si on les avait transplantés à l'automne alors que la plante n'est plus en période de croissance, nous aurions probablement obtenu de meilleurs résultats. Il faudra en tenir compte dans la planification de travaux parc éolien de Grosse-Île.

5. Le Parc éolien de Grosse-Île :

État d'avancement du dossier

La société de projet Parc éolien de la Grosse-Île S.E.C. est maintenant officiellement créée. Les discussions se poursuivent avec Hydro-Québec sur l'implantation d'un parc éolien de quatre turbines de 4,2 MW. Après analyse, cette configuration a été retenue puisque celle-ci dégage plus de valeur pour Hydro-Québec et PEDGI.

Les éoliennes seraient situées dans la municipalité de Grosse-Île. L'on prévoit également une unité de stockage par batterie de 10 MW, dont la localisation dépendra des conclusions de l'analyse technique à venir.

La configuration du parc permettrait d'installer deux turbines, l'entrée du parc éolien, le poste de transformation et de raccordement avec le réseau hors de l'habitat protégé du corème de Conrad, ce qui diminuerait sensiblement les impacts et éviterait les principaux milieux humides qui sont très présents à cet endroit de la Dune-du-Nord.

Les études d'impacts environnementaux et socioéconomiques se poursuivent afin de préparer la documentation nécessaire à l'obtention des certificats d'autorisation requis pour le démarrage du projet.

Des portes ouvertes ont lieu les 4 et 5 octobre à L'Étang-du-Nord et à Grosse-Île. Ces séances d'information ont pour objectif d'informer la population sur le projet en développement, recueillir les commentaires des citoyens et saisir leurs préoccupations.

L'on souligne que la Communauté maritime a déposé son argumentaire à la Régie de l'énergie du Québec en ce qui a trait à l'approvisionnement de l'archipel en électricité. Essentiellement, la Communauté maritime ne s'oppose pas au projet de câble sous-marin. Elle souhaite cependant s'assurer que des scénarios alternatifs soient également évalués de façon à offrir la meilleure solution en termes de fiabilité, mais aussi en matière d'impact environnemental, social et économique.

La Régie de l'énergie a le 2 septembre dernier rejeté la demande d'Hydro-Québec d'approbation de la stratégie de conversion du réseau des Îles-de-la-Madeleine à des sources d'énergie renouvelable **qui** visait principalement à installer un câble sous-marin pour approvisionner les Îles-de-la-Madeleine. Elle lui ordonne entre autres de mieux documenter les scénarios alternatifs tels que proposés par la Communauté maritime. Tous les scénarios retenus par la régie impliquent une augmentation de la production éolienne ce qui renforce la pertinence de poursuivre les démarches pour l'implantation du Parc éolien de Grosse-Île.

Discussions avec Hydro-Québec :

Le dossier de négociation du nouveau parc éolien avance toujours et les discussions se poursuivent avec Hydro-Québec;

Le projet présente des défis techniques qui doivent être analysés à la demande d'Hydro-Québec. Parallèlement à ces démarches plus techniques, la négociation des aspects commerciaux en vue de la signature d'un CAÉ va s'amorcer ce mois-ci;

L'on rappelle qu'advenant que le projet soit techniquement et économiquement faisable, il fera l'objet de différentes autorisations, notamment celle du MELCC et de l'approbation du CAÉ par la Régie de l'énergie. Si le projet venait à se confirmer, la mise en service est projetée à l'automne 2025.

Depuis le début des négociations, Hydro-Québec considère que le projet PEDGI n'est pas incompatible avec le projet de raccordement prévu pour 2027, car outre l'intégration de l'énergie sur le réseau des Îles, il sera possible d'exporter la production excédentaire sur le réseau intégré d'Hydro-Québec au besoin.

6. *Les préoccupations et les attentes du milieu*

La communauté maritime informe les membres qu'elle a débuté le processus de modification du schéma d'aménagement afin d'inclure le projet dans la zone industrielle destinée à la production d'énergie éolienne sur le Dune-du-Nord. Cette démarche est soumise à une consultation publique et ministérielle. Une partie du parc éolien projeté sera situé dans l'habitat protégé ce qui va nécessiter de la part des promoteurs des démarches auprès du MELCC, selon l'article 19 de la loi sur les espèces menacées et vulnérables (LEMV), similaires aux démarches effectuées pour PEDDN. L'agrandissement de la zone industrielle sera donc assujéti aux résultats de ces démarches.

7. *Communications avec la communauté*

Les membres soulignent qu'outre les portes ouvertes qui se tiennent présentement, il faudra améliorer les communications avec la population en utilisant les médias et les réseaux sociaux. Le site internet de PEDDN devrait être mis à contribution de façon plus efficace. On devrait envisager de mettre en ligne un site internet spécialement dédié au projet PEDGI.

8. *Prochaine rencontre du comité*

La prochaine rencontre du comité aura lieu au début du mois de décembre. Un sondage DOODLE sera utilisé pour fixer la date qui permettra au plus grand nombre d'assister à la rencontre.

9. *Clôture de la rencontre*

La rencontre prend fin à 12 h 00.